

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N°VA-1291

**PORTANT SUR UNE DEMANDE COMMUNE DE REGROUPEMENT ENTRE
LA VILLE D'AMOS ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-DALQUIER**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 16 septembre 2024, le conseil d'Amos a adopté le règlement n°VA-1291 portant sur une demande commune de regroupement entre la Ville d'Amos et la municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier.

Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 17 septembre 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 17 septembre 2024 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 17 septembre 2024

M^e Claudyne Maurice, greffière